

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 30 JUIN 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. et Mmes SALANDINI – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **ACQUISITION BANDE DE TERRAIN, SECTION AX 14.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a été saisie par la société CIRCET France agissant pour le compte de ORANGE/TOTEM qui souhaite améliorer la couverture téléphonique de la commune.

Le relais actuel situé dans le clocher de l'église serait remplacé par un pylône implanté dans un secteur plus pertinent.

Après étude, il s'avère que le site du château d'eau à Peyre Fiche remplit les conditions techniques.

Afin d'installer cet ouvrage, il y a lieu d'agrandir l'espace par l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à la société « Les Vignobles de la Ferrandière » représentée par M. Paul MAS.

Ce dernier n'étant pas opposé à ce transfert de propriété, M. le Maire propose à ses collègues de lancer la procédure d'acquisition.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à engager toutes les démarches.

- **PROJET INSTALLATION RELAIS ORANGE : SECTION AX 15.**

Dans le cadre du dossier d'installation d'un pylône Orange sur le site du château d'eau, la société CIRCET France agissant pour le compte de ORANGE/TOTEM propose une convention pour un bail de location d'une durée de 12 ans.

Le loyer annuel s'élèverait de 2 000 € avec une revalorisation de 1 % par an.

L'approbation de cette convention permettra à la société TOTEM d'engager les démarches administratives et les études techniques préalables à toute réalisation.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME (PLACEMENT 110 000 €).**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'un crédit d'un montant 110 000 € a été contracté, en vue d'acquérir un terrain appartenant aux vignobles « La Ferrandière », afin de créer des équipements publics.

Dans l'attente de la signature de l'acte, il propose de placer cette somme d'argent pour une durée de 6 mois.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **PERMIS DE LOUER : FIXATION DU MONTANT DES AMENDES ADMINISTRATIVES.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que le permis de louer sera institué à partir du 01 septembre 2025.

Afin de finaliser ce dossier, il y a lieu de se prononcer sur les sanctions administratives pour les propriétaires bailleurs, en cas de non-respect de la procédure.

La Loi prévoit une amende de 5 000 € pour non-respect de la procédure de demande d'autorisation et de 15 000 €, en cas de location malgré une décision de rejet d'autorisation.

M. le Maire propose à ses collègues d'appliquer le taux maximum.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL : ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

M. le Maire rappelle à ses collègues l'objectif de la commune de mettre en place un service destiné à améliorer la tranquillité publique du village par la création d'un poste d'ASVP (Agent de Surveillance de la voie publique).

Le dossier porté conjointement avec la commune de Pépieux et le concours de Carcassonne Agglo permettra à notre commune, de bénéficier du service d'un agent à mi-temps.

Le poste à pourvoir se fera à partir de janvier 2026.

M. le Maire donne lecture de la fiche poste proposée par Carcassonne Agglo qui fait état de toutes les tâches pour lesquelles cette personne devra intervenir.

En accord avec la commune de Pépieux, notre commune participera avec Carcassonne Agglo, aux démarches de recrutement.

Afin de créer administrativement ce poste, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint technique.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- REVISION DU PRIX DU DROIT DE PLACE.

M. le Maire informe ses collègues que les tarifs « Droit de place » n'ont pas été modifiés depuis 2016 et propose de les actualiser en les adaptant, afin de tenir compte des locations avec ou sans électricité.

Les nouveaux tarifs annuels sont les suivants :

- 1^{er} taux : 1 vente par jour (montant forfaitaire)
 - o Sans électricité : 250 €
 - o Avec électricité : 600 €
- 2^{ème} taux : 2 ventes hebdomadaires sur l'année (montant forfaitaire)
 - o Sans électricité : 100 €
 - o Avec électricité : 330 €
- 3^{ème} taux : 1 vente hebdomadaire sur l'année (montant forfaitaire)
 - o Sans électricité : 80 €
 - o Avec électricité : 200 €
- 4^{ème} taux : 1 vente par mois sur l'année (montant forfaitaire)
 - o Sans électricité : 40 €
 - o Avec électricité : 50 €
- 1 vente occasionnelle (à l'unité)
 - o Sans électricité : 10 €
 - o Avec électricité : 15 €

Accord unanime du Conseil Municipal pour une mise à jour de ces tarifs au 1^{er} janvier 2026.

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : DIVISION PARCELLAIRE AO 42, AMENAGEMENT ENTREE SUD.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été sollicitée par les Services Fonciers du Département qui souhaitent réaliser une régularisation de l'emprise du domaine public départemental.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AO 22 (A) d'une superficie de 76 m²,
- AZ 70 d'une superficie de 512 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la cession à titre gratuit des deux parcelles et autorise M. le Maire à signer l'acte et tous documents afférents à cette cession.

- COMPTE RENDU DU MAIRE.

- Révision annuelle des loyers :

M. le Maire informe ses collègues des révisions générales annuelles de location à partir du 1^{er} juillet 2025.

Les actualisations seront de 2.01 % pour les loyers commerciaux et de 1.82 % pour les particuliers.

- Conseil de Territoire :

M. le Maire informe ses collègues que le prochain Conseil de Territoire aura lieu le mercredi 02 juillet 2025 à VILLEMUSTAUSOU.

- P.L.U. :

Une réunion sera programmée avec M. VERQUIN de la société SOLIHA afin de faire le point après deux ans d'application.

- Actes notariés :

La signature du bail avec le camping et l'acte de vente PINEL auront lieu le 15 juillet 2025.

- Chantier papy loft Marcou Habitat :

La pose de la première pierre du chantier « Papy Loft » réalisé par Marcou Habitat aura lieu le lundi 21 juillet 2025 à 9 h 30.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

* M. BENOIT indique que les stades seront fermés, comme chaque année, durant le mois de juillet.

Les travaux de zones de sécurité réalisés par le S.I.C. de La Redorte sont en cours.

* M. COULONVAL fait le point sur l'avancée des travaux de rénovation de la plaque cochère située au droit de la boulangerie LANDES.

Concernant les fortes chaleurs et suivant la vigilance préfectorale, un plan sera mis en place pour faire face à la situation climatique.

Les travaux de l'horloge du clocher sont en attente de validation. Un devis a été demandé aux Ets BODET.

* Mme POUSSE informe que le prochain bulletin municipal sortira mi-juillet.

La bibliothèque sera fermée durant le mois d'août.

* M. AZEMA fait le compte rendu du Conseil d'Ecole et informe que pour la rentrée de 2025, l'effectif sera supérieur à celui de l'année précédente.

* M. GREFFIER indique la modification du système de surveillance avec un contrôle de fonctionnement des 23 caméras à distance.

* Mme MARCAILLOU remercie la commune pour les actions de communication lors de la journée du « don d'organes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 10.

 Le Maire,

Alain MARTY